



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 09/03/26

ID : 065-216502260-20260302-D20260005-DE



Séance du 2 mars à 18h

2026/005

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSAIN, Caroline ÉCORCHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCÈS), Bruno CAZÈRES, Serge ALMENDRO, Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Sandrine TREBUCQ (procuration à Stéphanie MARQUEZ), Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Élue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 25 février 2026

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENERGIE - LEC

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de mise en œuvre du réseau de chaleur géothermique, le bâtiment du centre de loisirs a été raccordé à cet ouvrage.

Un contrat d'abonnement a été souscrit entre le SDE, qui gère en régie ce service de production, transport et distribution d'énergie, et le LEC, utilisateur des locaux.

Ainsi, afin de prendre en charge les frais liés à cette consommation d'énergie, il convient de formaliser un avenant sur la durée du marché.

Les montants s'élèvent à :

- 6272,00 € pour 2025 dont 672 € de frais de gestion,
- 6397,44 € pour 2026 dont 685,44 € de frais de gestion,
- 6522,88 € pour 2027 dont 698,88 € de frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant présenté ci-dessus pour le remboursement des charges d'énergie du bâtiment du centre de loisirs à LEC.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Hélène FRANCÈS

Gisèle VINCENT